



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2016-054

PUBLIÉ LE 20 MAI 2016

# Sommaire

## **Pref79**

79-2016-05-03-001 - 03-05-16 CSS Sita S-PREF-PARTHENAY (3 pages)

Page 3

Pref79

79-2016-05-03-001

03-05-16 CSS Sita S-PREF-PARTHENAY



## PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Sous-Préfecture de PARTHENAY  
Pôle développement local et  
relations avec les collectivités territoriales  
Dossier suivi par Christelle AUDIN  
☎ 05.49.94.91.13  
Courriel : christelle.audin@deux-sevres.gouv.fr

# ARRÊTÉ

### **modifiant l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2014 portant création de la Commission de Suivi de Site (CSS) dans le cadre du fonctionnement de la société SITA SUD-OUEST à Amailloux (Modification de la composition de la CSS)**

Le Préfet des Deux-Sèvres,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L125-1, L125-2-1, R125-5, R125-8-1 à R. 125-8-5,

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site,

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire n° 5425 du 6 février 2014 autorisant la société SITA CENTRE OUEST à exploiter un centre de stockage de déchets non dangereux au lieu-dit "Le Bois du Panier" sur la commune d'Amailloux,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2014 portant création de la commission de suivi de site (CSS) pour l'exploitation d'un centre de stockage de déchets ultimes situé au lieu-dit "Le Bois du Panier" sur la commune d'Amailloux,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2015 modifiant l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2014 et portant composition du bureau,

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2015 modifiant l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2014 susvisé,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine (SMAEG) du 27 janvier 2016 portant désignation de ses représentants,

Vu le courrier de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du 21 avril 2016 portant désignation de ses représentants,

Considérant que, suite à la constitution du nouveau comité syndical, il y a lieu de modifier le nom des représentants du Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine (SMAEG),

Considérant que, suite aux élections de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques pour le mandat 2016-2021, il y a lieu de modifier le nom des représentants de la Fédération,

Sur proposition de la Sous-Préfète de Parthenay,

.../...

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** - L'article 2 de l'arrêté du 28 novembre 2014 susvisé est modifié de la façon suivante (modification en gras) :

"La commission de suivi de site (C.S.S.) créée dans le cadre du fonctionnement de la société SITA SUD OUEST implantée sur la commune d'Amailoux, est composée des membres suivants ou de leurs représentants, répartis en cinq collèges :

*Collège "Administrations de l'Etat"*

- le Préfet du département des Deux-Sèvres ou son représentant,
- le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant,
- le Directeur Départemental des Territoires (DDT) ou son représentant,
- le Délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou son représentant,
- le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ou son représentant,
- la Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) ou son représentant,

*Collège "Elus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés"*

- M. Frédéric DAYAN, conseiller municipal d'Amailoux, titulaire, ou M. Jean-Michel LUMINEAU, conseiller municipal d'Amailoux, son suppléant,
- M. Bertrand CHATAIGNER, maire de Chiché, titulaire, ou M. François MARY, 1<sup>er</sup> adjoint en charge du patrimoine bâti, de l'urbanisme, des lotissements, de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables, son suppléant,
- M. Louis-Marie BIROT, maire de Clessé, titulaire, ou M. Joseph GINGREAU, 2<sup>ème</sup> adjoint, son suppléant,
- M. Bernard MIMEAU, maire de Saint-Germain de Longue Chaume ou M. Mickaël DE MORAIS, conseiller municipal de Saint-Germain de Longue Chaume, son suppléant,
- Mme Nathalie BRESCIA, conseillère communautaire, titulaire, ou M. Louis-Marie GUERINEAU, conseiller communautaire, vice-président en charge de l'action environnementale et des déchets son suppléant, représentant la communauté de communes de Parthenay-Gâtine,
- M. François GINGREAU, conseiller départemental du canton de Bressuire, titulaire, ou Mme Béatrice LARGEAU, conseillère départementale du canton de Parthenay, 8<sup>ème</sup> vice-présidente, sa suppléante, représentant le Conseil Départemental des Deux-Sèvres,
- **M. Jean-François COIFFARD, maire de Maisontiers, titulaire, ou Didier GAILLARD, président du SMAEG, son suppléant, représentant le Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine (SMAEG),**

*Collège "Exploitants de l'installation classée pour laquelle la commission est créée ou organismes professionnels la représentant"*

- M. Wilfried BOURSQUOT, Directeur Agence de l'entreprise SITA Sud Ouest, titulaire, ou M. Patrick TREFOIS, Directeur Général de l'entreprise SITA Sud Ouest, son suppléant,
- M. David ANIEL, Responsable Travaux et Exploitation de l'entreprise SITA Sud Ouest, titulaire, ou M. Aurélien CHAUVEUR, Chef de Centre de l'entreprise SITA Sud Ouest, son suppléant,
- Mme Claire GAYRAUD, Ingénieur Environnement de l'entreprise SITA Sud Ouest, titulaire, ou M. Jules NJIKAM, Ingénieur QSE de l'entreprise SITA Sud Ouest, son suppléant,

.../...

*Collège "Riverains de l'installation classée pour laquelle la commission est créée ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission est créée"*

- M. Philippe ROYER, titulaire, ou M. Christian GEAY, son suppléant, représentant l'association Deux-Sèvres Nature Environnement,
- M. Arnaud MACÉ de LÉPINAY, titulaire, ou M. Jean-Claude BRIANCEAU, son suppléant, représentant l'association Sèvre Environnement,
- M. Klaus WALDECK, titulaire, ou M. Yves BERNARDEAU, son suppléant, représentant l'association Gâtine Environnement,
- M. Jean-Pierre GIRET, titulaire, ou M. Gérard LARGEAU, son suppléant, représentant l'association Pour la Protection des Bois d'Amailloux,
- **M. Jean-Michel REAULT, titulaire, ou M. Philippe COURTIN, son suppléant, représentant la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques,**

*Collège "Salariés de l'installation classée pour laquelle la commission est créée"*

- M. François GAYE SAADI, Délégué du personnel de l'entreprise SITA Sud Ouest, titulaire,
- Mme Ingrid BROSSARD, Déléguée du personnel de l'entreprise SITA Sud Ouest, titulaire,
- M. Eric MICHAUD, Délégué du personnel de l'entreprise SITA Sud Ouest, titulaire."

**Article 2** - Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2014 susvisé sont inchangées.

**Article 3** - Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet des Deux-Sèvres ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Poitiers.

**Article 4** - Le Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres, la Sous-Préfète de Parthenay sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission de suivi de site et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

A Niort, le 3 MAI 2016

Le Préfet  
Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire Général,



Didier DORÉ